

# Rapport d'investigation du coroner

Loi sur les coroners

à l'intention des familles,  
des proches et des organismes  
POUR la protection de LA VIE humaine

concernant le décès de



2023-06608

Le présent document constitue  
une version dénominalisée du  
rapport (sans le nom du défunt).  
Celui-ci peut être obtenu dans  
sa version originale, incluant le  
nom du défunt, sur demande  
adressée au Bureau du coroner.

Me Julie A. Blondin

<b>BUREAU DU CORONER</b>	
2023-09-05 Date de l'avis	2023-06608 N° de dossier
<b>IDENTITÉ</b>	
██████████ Prénom à la naissance	██████████ ██████████ Nom à la naissance
21 ans Âge	Masculin Sexe
Saint-Jérôme Municipalité de résidence	Québec Province
	Canada Pays
<b>DÉCÈS</b>	
2023-09-05 Date du décès	Mont-Tremblant Municipalité du décès
Voiture Lieu du décès	

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE DÉCÉDÉE**

M. ██████████ ██████████ ██████████ est identifié à l'aide de pièces d'identification.

**CIRCONSTANCES DU DÉCÈS**

Le 5 septembre 2023, M. ██████████ ██████████ est trouvé sans vie dans sa voiture en forêt au Mont-Tremblant par des préposés du parc. Il est assis sur le siège du conducteur dans le secteur d'un terrain de camping. Le 911 est avisé de la situation. Les policiers de la Sûreté du Québec de la MRC des Laurentides Nord ont été appelés sur les lieux. Les ambulanciers de même que les pompiers et les policiers se sont rendus sur place. Il n'était pas possible de pratiquer de manœuvres de réanimation en raison de la rigidité du corps débutante. Une équipe de policiers accompagnés d'un technicien en scène de crime et d'un enquêteur ont évalué le corps et l'intérieur de la voiture. M. ██████████ ██████████ a été transporté à bord d'une ambulance jusqu'au Centre multiservices de santé et de services sociaux de Sainte-Agathe-des-Monts où un médecin a confirmé son décès.

**EXAMEN EXTERNE, AUTOPSIE ET ANALYSES TOXICOLOGIQUES**

Un examen externe a été fait par un médecin le 6 septembre 2023 à la morgue de Montréal. Cet examen a révélé des lividités cadavériques, ainsi que des signes compatibles avec une privation d'oxygène, tels que des pétéchies et une cyanose. Aucune lésion contributive au décès n'a été observée.

Des analyses toxicologiques ont été pratiquées au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale à Montréal. L'alcoolémie était non détectée. Aucune substance (médicament) n'a été détectée. La détection d'un gaz comme l'hélium ne peut être détectée avec les méthodes de recherches utilisées par le laboratoire, car il est trop volatil.

**ANALYSE**

Selon les informations dont nous disposons, M. ██████████ ██████████ souffrait de dépression majeure avec humeur dépressive et de bipolarité. Il présentait parfois des symptômes psychotiques et des idées suicidaires. Ces diagnostics ont été confirmés à la suite d'une

étude psychologique post mortem du groupe de recherche de la Banque de cerveaux Douglas-Bell Canada du Centre universitaire de santé McGill.

En 2020, M. [REDACTED] [REDACTED] était dépressif et il s'isolait beaucoup. Le contexte de la pandémie était anxiogène et l'affectait particulièrement.

En 2021, il a vécu un premier épisode psychotique avec des délires de persécution et de grandeur. Il a bénéficié d'un suivi en psychiatrie à l'Hôpital de Saint-Jérôme dans un programme spécifique pour les jeunes adultes présentant des premiers symptômes psychotiques. Bien qu'il ait reçu une injection d'antipsychotique en septembre 2021, il ne voulait pas prendre de médicament par la suite.

En mai 2022, il a commencé à avoir des délires paranoïaques ayant nécessité une hospitalisation de plus de dix jours. Malgré cela, ses symptômes psychotiques persistaient. Il avait des délires de persécution et croyait être poursuivi.

Il consommait parfois du cannabis ce qui pouvait influencer ses symptômes, mais au moment de son décès il n'en avait pas pris.

M. [REDACTED] [REDACTED] avait une perte d'intérêt, des troubles du sommeil, ressentait une culpabilité excessive et des pensées suicidaires actives. Il avait fait des recherches sur le suicide peu de temps avant son décès.

La détection de l'hélium dans le corps humain est complexe dans un contexte post mortem. C'est un gaz inerte et rapidement éliminé par la respiration. Cela rend sa détection difficile et sujette au protocole et aux équipements scientifiques spécialisés disponibles.

Toutefois, l'analyse de la scène par les policiers est très claire à cet effet. Le montage observé dans la voiture avec deux bonbonnes d'hélium dans laquelle M. [REDACTED] [REDACTED] a été trouvé démontrait que ce dernier a respiré une grande quantité d'hélium. Ce gaz a remplacé l'oxygène dans ses poumons et a provoqué une hypoxie ou un manque d'oxygène.

Quelque temps avant son décès, son intervenante suggérait de ne pas le laisser seul et ses proches l'ont emmené en camping durant la fin de semaine, car il avait eu des idées suicidaires. Il devait être revu par l'intervenante au début de la semaine, soit le 5 septembre 2023. Les dernières 48 heures de sa vie indique qu'il a bénéficié du soutien de proches.

Le 5 septembre 2023, il a été vu par sa famille à la maison aux alentours de 8 h 45. Il devait rencontrer son intervenante à 12 h 30, mais ne s'est pas présenté. Sa famille a signalé sa disparition ensuite au Service de police de la Ville de Saint-Jérôme après avoir fait des recherches.

M. [REDACTED] [REDACTED] s'était rendu dans le parc du Mont-Tremblant, un secteur qu'il connaissait. Il s'est baigné et y a fait un feu de camp.

L'enquête policière n'a montré aucune évidence d'intervention de tiers dans son décès.

Les problèmes de santé mentale représentent un risque psychosocial de passage à l'acte. Selon l'Institut national de santé publique, *le suicide est au 10<sup>e</sup> rang des causes de décès les plus fréquentes au Québec*<sup>1</sup>. Il s'agit d'un phénomène de mortalité préoccupant.

Une autre étude du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec précise que, *le risque suicidaire augmente particulièrement chez les personnes ayant de nombreux antécédents d'épisode de troubles dépression*<sup>2</sup>. À cela peut évidemment s'ajouter également d'autres facteurs psychosociaux.

M. [REDACTED] [REDACTED] avait des épisodes psychotiques et il ne voulait pas être médicamenté. Il est possible qu'il ait présenté une psychose au moment où il a mis fin à ses jours. Il est donc difficile de se prononcer sur ses motivations et ses intentions.

Afin de protéger la vie humaine, il est toutefois nécessaire de formuler une recommandation.

## CONCLUSION

M. [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] est décédé d'une probable asphyxie par inhalation d'hélium.

Il s'agit d'un décès d'intention indéterminée.

## RECOMMANDATION

Afin de prévenir et de mieux comprendre le suicide chez les jeunes,

Je recommande que **l'Association québécoise de prévention du suicide du Québec (APQS)** :

**[R-1]** Mette en place de nouvelles initiatives de sensibilisation et de prévention du suicide, en mettant un accent particulier sur les jeunes.

---

Je soussignée, coroner, reconnais que la date indiquée, et les lieux, les causes, les circonstances décrits ci-dessus ont été établis au meilleur de ma connaissance, et ce, à la suite de mon investigation, en foi de quoi j'ai signé, à Montréal, ce 10 avril 2025.

*Julie A. Blondin*

Me Julie A. Blondin, coroner

<sup>1</sup> Institut national de santé publique du Québec. (2024). *Les comportements suicidaires au Québec : portrait 2024*. <https://www.inspq.qc.ca/publications/3611>

<sup>2</sup> Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. (2024). *Troubles mentaux et suicide : Facteurs de risque et prévention*. [https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2024/24-247-14W\\_Fiche-TroublesMentaux.pdf](https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2024/24-247-14W_Fiche-TroublesMentaux.pdf)